



## Conseil d'établissement 2020-2021

CÉ 20/21 PV 02

**PROCÈS-VERBAL** de la deuxième réunion du conseil d'établissement de l'école Jules-Émond – Amédée-Boutin tenue le lundi 23 novembre 2020 à 19 h en format visioconférence.

### Étaient présents :

#### Parents

Marie-Claire Giroux  
Éric Guimond  
Stéphanie Huard  
Christine Seyer (arrivée à 19 h 25)  
Isabelle Thériault  
Catherine Turcotte

#### Personnel de l'école

Luc Bouffard, directeur  
Claudine Brisson, enseignante titulaire 2<sup>e</sup> année  
Marie-Josée Côte, orthophoniste  
Valérie Lavoie, enseignante titulaire maternelle  
Micheline Perreault, enseignante titulaire 1<sup>re</sup>/2<sup>e</sup> année  
Manon Trudelle, technicienne responsable du service de garde  
Nadine Vignolas, technicienne en éducation spécialisée

### Était absent :

Aucun

10

#### 1. Ouverture de la réunion

À 19 h 05, la présidente, madame Isabelle Thériault, déclare la réunion officiellement ouverte après avoir constaté que les membres présents forment le quorum. Elle souhaite la bienvenue à tous les membres et vérifie s'ils ont tous reçu et lu le document qui leur a été transmis le jour même en lien avec le point 13 de l'ordre du jour.

#### 2. Questions et interventions du public

Aucune question n'a été portée à l'attention des membres. Aucune intervention du public.

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ #20/21 008

*IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Turcotte l'adoption de l'ordre du jour suivant :*

1. Ouverture de la réunion
2. Questions et interventions du public
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2020
5. Mot de la présidente et du représentant au comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale
6. Répartition des matières 2021-2022 (LIP art. 86)

#### École institutionnelle Jules-Émond - Amédée-Boutin

École Jules-Émond : 1065, avenue de la Montagne Est, Québec (Québec) G3K 1T4

Téléphone : 418 686-4040, poste 4024 Télécopieur : 418 847-7307

École Amédée-Boutin : 3330, route de l'Aéroport, Québec (Québec) G3K 1B7

Téléphone : 418 686-4040, poste 4001 Télécopieur : 418 847-7110





- 6.1. Préscolaire
- 6.2. Primaire : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles
- 6.3. Primaire : adaptation scolaire (DAPP langage)
7. Programmation des activités et des sorties scolaires (LIP art. 87)
8. Service de garde – suivi tarification pour les élèves sporadiques et pour les journées pédagogiques
9. Suivi budgétaire (LIP art. 95)
  - 9.1. Budget de l'école 2019-2020 – résultats financiers au 30 juin 2020
  - 9.2. Budget du conseil d'établissement 2019-2020 – reddition de comptes au 30 juin 2020
  - 9.3. Fonds à destination spéciale – reddition de comptes au 30 juin 2020
10. Suivi de la formation obligatoire des membres du conseil d'établissement (LIP art. 53)
11. Questionnement sur l'utilisation de la plateforme numérique Seesaw
12. Procédure de désinfection des locaux en contexte de COVID-19
13. Soutien aux enseignantes et enseignants de l'école
14. Dossiers à venir
  - Critères de sélection du directeur d'école (LIP art. 79) – réunion du 1<sup>er</sup> février 2021
  - Règles de fonctionnement du service de garde (LIP art. 77.2) – réunion du 1<sup>er</sup> février 2021
  - Code de conduite et mesures de sécurité (LIP art. 76) – réunion du 29 mars 2021
  - Principes d'encadrement des contributions financières pouvant être exigées des parents (LIP art. 77.1) – réunion du 29 mars 2021
15. Autres sujets à l'étude
  - 15.1. Fermeture plus tôt du service de garde lors des journées pédagogiques
  - 15.2. Consultation des membres du conseil sur les besoins de l'école en biens et en services (LIP art. 96.22)
16. Date de la prochaine réunion
17. Levée de la réunion

*Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

11

CÉ #20/21 009

#### 4. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2020

*IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Guimond l'adoption du procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2020 tel que déposé.*

*Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

##### **Suivi du procès-verbal :**

**Point 11. Planification annuelle des contenus obligatoires en éducation à la sexualité :** Le directeur mentionne que le document a été transmis à tous les parents par courriel la semaine dernière avec des liens Internet leur permettant d'accéder rapidement aux différents documents produits en lien avec ces contenus par le Ministère de l'Éducation (MEQ) et le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

**Point 13.1. Demandes d'ajouts d'espace dans le secteur de Val-Bélair :** Le directeur informe les membres des demandes d'ajouts d'espace qui ont été transmises à la fin d'octobre au MEQ par le Centre de services scolaire de la Capitale (CSSC) pour répondre à la croissance de clientèle prévue dans le secteur de Val-Bélair. Une première demande a été faite afin que l'école L'Odysée soit agrandie et reconvertie en école secondaire pouvant accueillir près 1100 élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire. Cette orientation a pour objectif, bien entendu, de ramener le 3<sup>e</sup> cycle à l'école à l'Orée-des-Bois et à l'école Jules-Émond – Amédée-





Boutin afin que toutes les écoles primaires de Val-Bélair offrent à leur clientèle un parcours complet préscolaire – primaire. Pour le primaire, deux demandes d'ajouts d'espace ont été faites soit un agrandissement de l'école de la Myriade et l'ajout d'un pavillon à l'école à l'Orée-des-Bois. Le directeur précise que le CSSC ne pense pas avoir de réponse de la part du gouvernement avant la fin de l'année scolaire. Il ajoute qu'avant d'en arriver à la réalisation de ce genre de projets, il peut s'écouler facilement quelques années.

**Point 13.2. Lettre du conseil de quartier de Val-Bélair – Stratégie sur la sécurité routière de la Ville de Québec :** Mesdames Seyer et Thériault font rapport de la rencontre que la présidente du conseil de quartier, madame Francine Dion, a tenue avec les représentants des différentes écoles du secteur de Val-Bélair. Devant les délais très courts pour le dépôt de projets à la Ville de Québec, les représentants des écoles ont décidé de ne pas présenter de projet chacun de leur côté pour cette année et de se donner plutôt l'année pour réfléchir à ce qui pourrait être fait pour améliorer la sécurité routière des élèves de leur école. Comme un montant de 3000 \$ était disponible pour chacune des écoles et qu'il ne peut pas être reporté à l'année suivante, madame Dion leur a proposé de déposer tout de même un projet auquel seraient associées les écoles de Val-Bélair. Ainsi, le montant qu'elle pourrait aller chercher serait plus élevé, car les coûts de son projet, environ 4500 \$, seraient ainsi partagés entre le conseil de quartier et les écoles. Afin d'en discuter, une deuxième rencontre est prévue le jeudi 26 novembre.

Lors de cette même rencontre, pour la sécurité de nos élèves plus particulièrement, l'ajout d'un panneau ARRÊT-STOP lumineux à l'intersection de la route de l'Aéroport et de la rue des Collégiens a fait partie des discussions. Des membres signalent que ce serait une bonne idée étant donné toutes les démarches réalisées au cours des dernières années en lien avec la problématique constatée à cette intersection. Il est même suggéré l'ajout de dos d'âne sur la route de l'Aéroport considérant la vitesse élevée des automobilistes sur cette artère.

Il est convenu de se donner l'année pour réfléchir à un ou des projets qui pourraient améliorer la sécurité routière aux alentours de nos deux écoles.

**Point 13.3. Application Hophop :** Le directeur indique que l'application est toujours en fonction même si certains parents semblent penser que ce n'est plus le cas. La technicienne responsable du service de garde indique qu'il y a près de 175 parents qui l'utilisent et ajoute qu'en général, elle fonctionne bien. Les parents semblent d'ailleurs l'apprécier. Il est possible qu'il y ait eu quelques ratés étant donné la difficulté à avoir tous les soirs un membre du personnel pour s'en occuper. Il est aussi rappelé que les utilisateurs avaient le premier mois gratuit et qu'ils doivent faire eux-mêmes les démarches d'abonnement au service après ce mois.





## 5. Mot de la présidente et du représentant au comité de parents du Centre de services scolaire de la Capitale

La présidente n'a pas d'élément particulier à porter à l'attention des membres.

Le représentant au comité de parents indique qu'il n'y a pas vraiment d'éléments nouveaux qui ont été traités lors des dernières rencontres si ce n'est les demandes d'ajouts d'espace dans le secteur de Val-Bélair. Plusieurs points discutés reviennent à la prochaine réunion du comité de parents. Il devrait donc avoir davantage d'informations à partager à la prochaine réunion du conseil.

## 6. Répartition des matières 2021-2022 (LIP art. 86)

### 6.1. Préscolaire

Le directeur mentionne que deux heures par cycle de 10 jours doivent être réservées à l'enseignement de spécialités pour les groupes du préscolaire. Il précise que la deuxième heure a été ajoutée par le gouvernement en juin dernier. Cette année, les élèves du préscolaire ont deux périodes de 30 minutes en éducation physique et à la santé et deux périodes de 30 minutes en musique dans une formule de coenseignement. La recommandation des titulaires est de maintenir ces mêmes choix.

CÉ #20/21 010

*IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Thériault qu'à l'enseignement préscolaire, pour l'année scolaire 2021-2022, une heure de spécialité par cycle de 10 jours soit consacrée à l'éducation physique et à la santé et que la deuxième heure soit consacrée à la musique en coenseignement, et ce, pour ces deux matières, dans leur formule actuelle soit deux périodes de 30 minutes par cycle.*

*Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.*

### 6.2. Primaire : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles

Le directeur présente le document *Répartition des matières – enseignement primaire 2021-2022 – 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles*. Le statu quo est proposé par rapport à 2020-2021.

CÉ #20/21 011

*IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Perreault que la répartition des matières 2021-2022 pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles de l'enseignement primaire soit approuvée telle que déposée par le directeur.*

*Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.*

### 6.3. Primaire : adaptation scolaire (DAPP langage)

Le directeur présente le document *Répartition des matières – enseignement primaire 2021-2022 – DAPP LANGAGE*. Le statu quo est proposé par rapport à 2020-2021.



CÉ #20/21 012

*IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Brisson que la répartition des matières 2021-2022 pour les groupes de DAPP langage soit approuvée telle que déposée par le directeur.*

*Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.*

#### **7. Programmation des activités et des sorties scolaires (LIP art. 87)**

Le directeur dépose une demande d'aménagement de l'horaire du mercredi 16 décembre 2020 (la dernière journée de classe avant le congé des Fêtes) avec un horaire continu de 8 h 10 à 13 h 15. Le service de garde serait offert aux parents dont les enfants ne pourraient pas retourner à la maison à 13 h 15. Il précise qu'un tel aménagement génère néanmoins des frais pour le service de garde d'environ 730,00 \$, mais ajoute que cette dépense supplémentaire peut être absorbée avec la mesure *École accessible et inspirante*, une partie de la somme reçue ayant été réservée pour soutenir les activités de masse.

CÉ #20/21 013

*IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Thériault que la journée du mercredi 16 décembre prochain soit aménagée selon un horaire continu soit de 8 h 10 à 13 h 15.*

*Le vote est demandé : POUR 10 CONTRE 2 ABSTENTION 0*

*Cette proposition est APPROUVÉE À LA MAJORITÉ.*

#### **8. Service de garde – suivi tarification pour les élèves sporadiques et pour les journées pédagogiques**

Comme convenu lors de la dernière réunion, le directeur indique avoir fait l'estimation des revenus des parents pour les élèves sporadiques. Pour ses calculs, il a pris en compte l'horaire de fréquentation de la clientèle sporadique. Les revenus estimés en fonction de la nouvelle tarification seront d'environ 111 440 \$. Si la tarification utilisée était celle de l'an dernier, les revenus estimés seraient aux environs de 154 990 \$. La nouvelle tarification crée donc un manque à gagner de 43 550 \$. Il importe de noter que le contexte de la COVID-19 a fait en sorte que plus de parents ont choisi cette formule cette année, car le nombre d'élèves sporadiques est plus important, soit 139 contre 69 en 2019-2020. La nouvelle tarification peut aussi expliquer la situation, en partie du moins. Le directeur ajoute que la décision de revenir à la tarification 2019-2020 appartient aux membres du conseil. Il précise aussi que même si le gouvernement a reculé en août dernier par rapport aux modifications qu'il voulait voir apporter aux frais facturés aux parents des élèves sporadiques, il a tout de même l'intention de les mettre en place pour la prochaine année scolaire.

Après en avoir discuté, malgré l'écart important, dans le contexte actuel et considérant le temps qui s'est écoulé depuis le début de l'année scolaire, les membres du conseil décident de maintenir la tarification adoptée en juin dernier.

14



## 9. Suivis budgétaires (LIP art. 95)

### 9.1. Budget de l'école 2019-2020 – résultats financiers au 30 juin 2020

Le directeur dépose et explique le document *Résultats financiers 2019-2020*.

Le solde au 30 juin 2020 est de – 139 898 \$ sur un budget total de 1 551 767 \$ soit l'équivalent de 9 % de ce dernier. Une partie de ce déficit s'explique par la perte importante de revenus des parents au service de garde pendant la période de confinement au printemps dernier et du maintien de toutes les charges salariales pendant cette même période. Le déficit aurait pu être encore plus important si le MEQ n'avait pas accordé une certaine compensation en lien avec cette perte de revenus (62 753 \$). Aussi, il rappelle qu'en 2018-2019, l'école s'est retrouvée avec une facture de 117 522 \$ à la suite du règlement de l'action collective sur les frais facturés aux parents ce qui avait eu pour impact de creuser le déficit de l'école qui était à l'époque de 11 210 \$ sur un budget total de 1 585 797 \$ soit 0,7 %. Comme les surplus sont réservés pour le budget du conseil d'établissement (1148 \$) et pour celui du perfectionnement décentralisé enseignant (253 \$), le déficit accumulé s'élève donc à 141 299 \$. Le directeur ajoute qu'il devrait avoir à produire un plan de redressement à la Direction générale au cours des prochaines semaines. Étant donné le déficit important de l'école, il va sans dire que ce plan de redressement devrait être envisagé sur un horizon de plusieurs années.

15

### 9.2. Budget du conseil d'établissement 2019-2020 – reddition de comptes au 30 juin 2020

Le directeur dépose et commente le document *Reddition de comptes Budget du conseil d'établissement 2019-2020*.

Ce budget a été fermé avec un surplus de 1148 \$ (surplus réservé).

La présidente porte à l'attention des membres le fait que certaines dépenses propres au conseil d'établissement comme les photocopies des documents remis aux membres ne sont pas comptabilisées dans le budget du conseil et qu'il y aurait peut-être lieu qu'elles y soient. Un membre parent souligne que ce budget a permis aux membres du conseil au cours des dernières années d'accorder des sommes pour soutenir des projets et pour faire des cadeaux aux élèves. Il ajoute que les frais de photocopies ne sont pas si importants si l'on prend en compte le budget d'une école. Le directeur précise que la première réunion et la rencontre pour la formation obligatoire des membres ont coûté un peu plus de 100 \$ en photocopies. Il rappelle que les sommes accordées par le Centre de services scolaire le sont pour soutenir avant tout les frais de fonctionnement du conseil et que les photocopies en font partie au même titre que les frais de déplacement que





les parents peuvent se faire rembourser ou les frais de gardiennage pour l'ensemble des membres. Il ajoute que le fait d'utiliser ce budget à d'autres fins est possible, mais ne devrait pas se faire au détriment des dépenses propres au conseil. Comme les points de vue de certains membres divergent, la présidente propose d'y réfléchir jusqu'à la prochaine réunion au cours de laquelle une orientation pourra être prise.

### 9.3. Fonds à destination spéciale – reddition de comptes au 30 juin 2020

Le directeur dépose et commente le document *Reddition de comptes Fonds à destination spéciale Jules-Émond (CPP)* et *Reddition de comptes Fonds à destination spéciale Jules-Émond (Parc-école)*.

Le *Fonds à destination spéciale Jules-Émond (CPP)* a un solde au 30 juin 2020 de 8954,06 \$.

Le *Fonds à destination spéciale Jules-Émond (Parc-école)* a, pour sa part, un solde de 8066,79 \$ au 30 juin 2020. Depuis quelques années, certains revenus non connus lors des prévisions budgétaires (par exemple, la ristourne de la photographie scolaire, la ristourne du IGA Convivio, le montant donné par la Caisse populaire du Piémont Laurentien) y ont été déposés sauf si le montant reçu pouvait soutenir des projets comme ce fut le cas en 2019-2020 où la ristourne de la photographie scolaire a permis de renouveler du matériel d'éducation physique.

La présidente demande au directeur où il en est avec le comité qui devait travailler au projet d'amélioration des cours de l'école Jules-Émond. Ce dernier répond qu'étant donné le contexte actuel lié à la COVID-19 qui rend plutôt difficile le fait de se rencontrer autrement qu'en visioconférence, il n'a pas encore été mis en place. Il rappelle que les travaux de réfection du pavage de la cour ouest se feront dans deux ans ce qui laisse encore du temps pour réfléchir à des améliorations de cette cour. En ce qui concerne la cour est, les travaux sont prévus pour l'été prochain.

16

### 10. Suivi de la formation obligatoire des membres du conseil d'établissement (LIP art. 53)

La présidente mentionne qu'elle a consulté le site Internet du MEQ le jour même et qu'aucun document en lien avec la formation obligatoire des membres des conseils d'établissement n'avait été ajouté à ce jour.

### 11. Questionnement sur l'utilisation de la plateforme numérique Seesaw

Un membre parent présente le questionnement que suscite l'utilisation par certains enseignants de l'école de la plateforme Seesaw. Considérant la recommandation du Centre de services scolaire de favoriser l'utilisation de Google Classroom et la mise de place de Mosaïk-Portail pour les enseignants, il ne



comprend pas pourquoi ces enseignants ont fait le choix d'utiliser cette plateforme qui est uniquement en anglais. De plus, dans le projet éducatif de l'école, il y est indiqué l'importance de favoriser une transition efficace des élèves vers l'école L'Odysée. Comme Google Classroom y est utilisé, il serait donc important de s'assurer de la continuité entre les deux écoles. Ce parent considère que Google Classroom et Mosaïk-Portail ont toutes les fonctionnalités nécessaires pour assurer un suivi efficace avec les parents.

Un membre du personnel enseignant indique que Seesaw permet une communication avec les parents plus conviviale et donne la possibilité aux enseignants de faire un portfolio numérique des réalisations de leurs élèves. Il précise que son utilisation est très intuitive et des pictogrammes la supportent. Comme il a été demandé à tous les enseignants d'avoir leur propre Google Classroom, il ajoute que ces enseignants le font en complémentarité avec leur Google Classroom. Les documents importants sont déposés sur les deux plateformes. Il ajoute qu'une version française devrait être disponible prochainement.

Le directeur précise, pour sa part, que Google Classroom et Meet sont les plateformes officielles qui devront être privilégiées pour l'enseignement à distance tel que cela a été prévu dans le protocole d'urgence en cas de reconfinement. Tous les enseignants ont donc dû mettre en place leur Google Classroom en début d'année. Il est vrai que ces plateformes sont en français, considérées comme plus sécuritaires et un soutien technique est possible de l'Octet autant pour le personnel que pour les parents. Ce choix a aussi été fait par l'équipe-école afin que les parents n'aient pas à s'approprier plusieurs plateformes. Le directeur précise néanmoins que certains enseignants utilisaient déjà, avant même le passage obligé au numérique lié à la COVID-19, d'autres plateformes comme Zoom, Seesaw ou ClassDojo qui leur offraient des fonctionnalités intéressantes pour leur classe. Au cours des derniers mois, certaines de ces plateformes ont été questionnées sur des aspects de sécurité et de confidentialité et du fait qu'elles n'étaient pas nécessairement en français. Considérant l'autonomie professionnelle des enseignants et dans le contexte où ils ne sont pas actuellement devant une obligation de faire de l'enseignement à distance, le directeur mentionne qu'il a pris le temps tout de même de préciser au personnel que leur utilisation devrait se faire en complémentarité avec les plateformes officielles, et ce, si les parents sont à l'aise avec la situation. Dans un tel cas, le personnel qui déciderait de continuer à les utiliser devrait être vigilant sur les aspects de sécurité et de confidentialité et bien en aviser les parents.

Certains parents partagent leur point de vue et leurs expériences avec Seesaw. Le dédoublement est questionné.

Le parent qui a apporté ce point signale que ce choix semble aller à l'encontre de la politique sur la qualité de la langue du Centre de services scolaire. Sans obliger les enseignants à ne plus utiliser Seesaw, lorsque des plateformes numériques sont utilisées pour communiquer avec les parents, ce parent demande que les parents n'aient pas l'obligation de l'utiliser et qu'ils aient la possibilité d'accéder







aux documents qui y sont déposés par le Google Classroom de leur enfant et qu'ils puissent n'utiliser que le courriel pour communiquer avec son enseignant.

Le directeur reçoit la demande et assurera un suivi auprès des enseignants concernés.

## 12. Procédure de désinfection des locaux en contexte de COVID-19

La présidente mentionne avoir reçu des préoccupations de certains parents et demande au directeur de présenter les mesures de désinfection réalisées en contexte de pandémie.

Le directeur indique que tous les membres du personnel qui ont à utiliser un local sont responsables de s'assurer de la désinfection des surfaces touchées et du matériel utilisé. Lorsqu'ils le quittent, le local doit être prêt à être utilisé de façon sécuritaire par les autres intervenants. Tout le matériel d'entretien nécessaire a été prévu dans les locaux. Il ajoute que les changements de locaux pour les élèves ont été réduits au maximum. Ils passent une bonne partie de leur temps de présence à l'école dans leur local de classe. Dans certains cas, les élèves peuvent être mis à contribution pour aider à la désinfection.

## 13. Soutien aux enseignantes et enseignants de l'école

La présidente mentionne que ce sont les enseignants qui ont demandé de mettre ce point à l'ordre du jour. Elle précise aux membres que le document *Nous, les profs, avons des solutions!* leur a été transmis par courriel.

Les membres du personnel enseignant en font la lecture et demandent l'appui des membres du conseil à leurs demandes dans le cadre des négociations du secteur public, plus particulièrement auprès des membres parents.

La présidente précise avoir communiqué avec la *Fédération des comités de parents*. Elle mentionne que les membres du conseil ne peuvent pas donner leur appui à leurs revendications. Elle rappelle que les membres du conseil doivent agir dans la limite des fonctions et des pouvoirs qui leur sont conférés. Tout ce qui concerne les ressources humaines, et tout particulièrement les négociations nationales, n'est pas du ressort du conseil et ne fait pas partie de son mandat. Il lui semble donc important de préciser l'obligation pour les membres du conseil de maintenir une certaine réserve relativement au déroulement et au contenu des négociations en cours.

Il est suggéré aux enseignants d'utiliser un autre moyen pour informer les parents de leurs revendications.



#### 14. Dossiers à venir

- Critères de sélection du directeur d'école (LIP art. 79) – réunion du 1<sup>er</sup> février 2021
- Règles de fonctionnement du service de garde (LIP art. 77.2) – réunion du 1<sup>er</sup> février 2021
- Code de conduite et mesures de sécurité (LIP art. 76) – réunion du 29 mars 2021
- Principes d'encadrement des contributions financières pouvant être exigées des parents (LIP art. 77.1) – réunion du 29 mars 2021

La présidente invite les membres du conseil à prendre connaissance des documents transmis afin de pouvoir se préparer aux discussions qui se tiendront sur ces dossiers lors des prochaines rencontres. Elle ajoute qu'elle travaille avec la direction sur un calendrier des sujets qui doivent être traités au cours de l'année en fonction des dates des réunions déjà convenues. Il est suggéré d'y préciser si le dossier doit être approuvé ou adopté.

Comme certains dossiers relèvent de l'approbation pour le conseil d'établissement, le directeur précise que pour les règles de fonctionnement du service de garde, il serait important que les membres fassent part à la présidente ou au directeur de leurs commentaires et des ajustements qu'il serait bien d'y apporter avant la fin décembre afin qu'ils puissent les partager avec le personnel du service de garde qui doit les réviser avant la rencontre du 1<sup>er</sup> février prochain. En ce qui concerne le code de conduite et mesures de sécurité, il sera possible d'en discuter lors de la réunion du 1<sup>er</sup> février. Ce qui y sera discuté pourra être partagé par la suite avec les membres du personnel lors du lancement du processus de consultation prévu.

Un membre parent mentionne qu'il serait intéressant que les membres du personnel de l'école puissent partager leurs points de vue sur les critères de sélection du directeur d'école. Cela pourrait alimenter les réflexions des membres. Ils pourraient les transmettre à la présidente afin d'éviter de placer la direction dans une position inconfortable. Comme trois enseignants représentent les autres enseignants de l'école sur le conseil, un membre enseignant précise qu'ils consultent toujours leurs collègues sur les sujets qui y seront traités.

#### 15. Autres sujets à l'étude

##### 15.1. Fermeture plus tôt du service de garde lors des journées pédagogiques

Un membre du personnel mentionne avoir été interpellé par des éducateurs du service de garde qui voudraient savoir s'il est envisageable de réduire les heures d'ouverture du service de garde lors des journées pédagogiques (ouvrir plus tard, fermer plus tôt), particulièrement dans le contexte actuel lié à la COVID-19. Ils auraient été informés que certaines écoles avaient fait ce choix.

Des membres parents indiquent qu'un tel choix pourrait avoir un impact important pour certains pour qui l'heure d'ouverture à 6 h 45 ou de la fermeture à 17 h 45 répond à un besoin lié à leur travail. Ils ne pensent pas que ce choix serait bien reçu des parents.





Le directeur précise que les services de garde sont financés pour 10 heures de service lors des journées pédagogiques. Présentement, l'amplitude d'une journée pédagogique est de 11 heures, et cela, depuis très longtemps. Pour la très grande majorité des parents, leur utilisation n'excède pas les 10 heures financées.

Après discussion, il est convenu de ne pas modifier les heures d'ouverture et de fermeture du service de garde lors d'une journée pédagogique.

#### **15.2. Consultation sur les besoins de l'école en biens et en services (LIP art. 96.22)**

Le directeur rappelle qu'il doit, après consultation du conseil d'établissement, faire part au Centre de services scolaire des besoins de l'école en biens et services, ainsi que des besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école. Il ajoute qu'il a reçu la semaine dernière la directive des Services de ressources matérielles (SRM) encadrant les demandes relatives aux besoins réseau et locaux en termes d'équipement, d'amélioration et de transformation dans le cadre du budget d'investissements 2021-2022.

Des membres lui indiquent des demandes qui pourraient être faites :

- Ajout d'un système de ventilation mécanique au niveau 200 à l'école Amédée-Boutin;
- Ajout d'un système de ventilation mécanique à l'école Jules-Émond pour les secteurs qui n'en ont pas;
- Remplacement de l'éclairage et réfection des plafonds dans les classes et les corridors à l'école Jules-Émond;
- Remplacement des fontaines par des fontaines ayant un système facilitant le remplissage de bouteilles;
- Créer un coin lecture à la bibliothèque.

20

#### **16. Date de la prochaine réunion**

Le directeur rappelle que la prochaine réunion prévue au calendrier se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> février prochain à 19 h.

#### **17. Levée de la réunion**

**CÉ #20/21 014**

*IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claire Giroux la levée de la réunion à 21 h 33.  
Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

Luc Bouffard  
Directeur et secrétaire de réunion

Isabelle Thériault  
Présidente du conseil d'établissement 2020-2021

